



Association des Retraités et Préretraités Sanofi-Aventis Vitry

Vitry, le 22 janvier 2012

Note VF 12

Vacances Familiales

La commission vous propose pour les saisons Printemps–Été–Automne 2012 les destinations habituelles proposées dans les catalogues Touristra, « ASSSE », AEC Vacances, ainsi que l'Hôtel Le Soleil aux 2 Alpes.

Le descriptif de ces séjours ainsi que les tarifs seront consultables :

- au bureau de l'ARPA-Vitry, dans les catalogues, les jours de permanences
- sur les sites internet :

www.touristravacances.com

www.assse.com

www.aec-vacances.com

- Pour l'Hôtel Le Soleil : nous consulter (tarifs non encore parus).

Les subventions ARPA-Vitry

Pour les destinations « copro » Touristra et pour l'Hôtel Le Soleil :

60 € par semaine et par adhérent (pension complète ou demi-pension)
120 € par semaine et par famille (location et gîte)

Pour les destinations « hors copro » Touristra, ASSSE, et AEC-Vacances

50 € par semaine et par adhérent (pension complète ou demi-pension)
100 € par semaine et par famille (location et gîte)

Vous pouvez choisir entre

Les destinations « Touristra » en France
Les destinations « Touristra Club 3000 à l'étranger »
Les locations Touristra
Les destinations ASSSE en France
Les destinations AEC-Vacances
L'Hôtel Le Soleil aux 2 Alpes

Adresse postale : Sanofi-Aventis Recherche & Développement - C.R.V.A.
ARPA-Vitry 13, quai Jules Guesde - B.P. 14 - 94 403 Vitry-sur-Seine cedex
Tél. : 01 46 80 74 99 (répondeur) - **Fax :** 01 46 82 36 27 - **e-mail :** arpa.vitry@orange.fr

Attention

Toutes les réservations se feront aux permanences que nous tiendrons dans les locaux de l'ARPA- Vitry :

60 rue Léon Geffroy Vitry/Seine

**Ces permanences auront lieu de 9h30 à 11h30,
les lundis 6 février – 5 mars – 10 avril 2012.**

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez effectuer votre réservation par courrier accompagné de vos arrhes d'un montant d'environ 30% du total.

Vos délais de réservation :

Pour les périodes de vacances scolaires :

Date limite : Lundi 5 Mars

Pour les autres périodes :

2 mois avant le départ et au plus tard le 10 Avril

Les conditions restent identiques à celles décrites dans la note VF 11/12 du 11 Septembre 2011.

Rappel :

Les subventions ne pourront être accordées qu'aux adhérents à jour de leur cotisation 2012 , et cela pour une durée maximum de 2 semaines par an.

La commission Vacances familiales

THENARD Jeanne, Présidente - Courriel : jeanne.thenard@free.fr

Danièle DECOUVELAERE,
Jean BETSCHART
Robert VION



Vacances Famille
Bulletin d'inscription

IDENTIFICATION DE L'ADHERENT

NOMS	Prénom (s) :
Adresse :	Téléphone : Téléphone portable :

MEMBRES PARTICIPANTS AU SEJOUR

	NOM	PRENOM	Date de Naissance	Age des Enfants
Retraité				
Conjoint				
Enfants				
Autre				

Choix/Lieu :	FORMULE
Dates du séjour :	Pension complète Nombre de personnes Gîte : (exemple : gîte 5/6 pers.)
Observations :	

Assurance « Annulation—Interruption de séjour »

OUI, je souscrit l'assurance	NON, je ne souscrit pas l'assurance
Signature :	Signature :

Date d'inscription :	Nous traitons votre dossier,
Signature du bénéficiaire :	l'ARPA - Vitry
	et le Comité du CRVA